

La Coalition pour le contrôle des armes en Cour suprême aujourd'hui

OTTAWA, 8 octobre 2014 – La Coalition pour le contrôle des armes espère que les arguments présentés aujourd'hui par le procureur général du Québec et ceux que proposent le mémoire qu'elle a déposé à titre d'intervenante parviendront à convaincre la Cour suprême de sauver les données québécoises du Registre des armes d'épaules, alors que le gouvernement fédéral annonçait hier de nouvelles mesures qui font reculer une fois de plus le Canada en matière de contrôle des armes et de sécurité publique.

La Coalition a notamment souhaité, dans son mémoire, éclairer la Cour sur certains concepts novateurs en droit constitutionnel, tel que le principe de la libre discussion devant le forum approprié, l'introduction, en droit canadien, de la théorie du devoir de loyauté ou de collaboration entre les deux ordres de gouvernements. En appui au gouvernement du Québec, la Coalition a également abordé la théorie de la propriété publique et le fait que le gouvernement fédéral ne détient les biens qu'à titre de fiduciaire.

« L'action du gouvernement fédéral a sciemment pour objectif de nuire aux décisions que pourrait ultérieurement prendre le gouvernement du Québec. Cela empêche des organisations comme la Coalition pour le contrôle des armes de croire en sa capacité de pouvoir intervenir devant les autres forums démocratiques prévus par la Constitution. Nous sommes en face de décisions purement idéologiques et la destruction des données n'a que pour objectif de sceller le débat au Canada et au Québec pour toujours. Nous le déplorons fortement », a déclaré Marc-Antoine Cloutier, fondateur et directeur général de Juripop.

« Il faut aussi garder en tête les autres gestes qu'ont posés ou que se proposent de poser le gouvernement fédéral; modification et atténuation des pouvoirs du contrôleur des armes relevant des provinces, interdiction pour les provinces de forcer les vendeurs d'armes à garder la trace de leurs ventes, et encore, bien d'autres politiques qui répondent aux demandes du lobby pro-armes ayant pour objectif de faciliter l'achat et la possession d'un arme au Canada, en plus de réduire les pouvoirs des provinces dans ces domaines, notamment au Québec », a ajouté Wendy Cukier, présidente de la Coalition pour le contrôle des armes.

Le projet de loi C-42 annoncé hier par le gouvernement n'a, en ce sens, rien de rassurant pour les membres de la coalition. « Ce projet de loi va permettre à ceux qui possèdent des armes de poings de cesser de devoir déclarer la nature des déplacements qu'ils font généralement avec leurs armes, va retirer des pouvoirs à la GRC pour que le processus de classifications des armes d'épaule soit dorénavant un processus politique relevant du ministre de la Sécurité publique, et ce sans parler du délai de grâce incompréhensible qu'accorderait la loi à ceux qui omettent de renouveler leur permis dans les délais impartis », a poursuivi Mme Cukier.

« Le gouvernement n'a pas tendu l'oreille aux associations policières dans la préparation de son projet de loi. Les risques pour la Sécurité publique, des dires des spécialistes en prévention des blessures et des experts en Santé publique, sont importants. Il aurait notamment été à propos de consulter plus particulièrement les groupes de femmes sur ce sujet. Il est désolant de constater que le Canada est l'un des seuls pays à travers le monde où l'on peut constater des reculs importants quant à la législation sur le contrôle des armes », a conclu M. Cloutier, espérant que les démarches du gouvernement du Québec devant la Cour suprême porteront fruit.

-30-

Source : La clinique juridique Juripop

Renseignements : Philippe Maltais-Guilbault
Coopérative Belvédère communication
(514) 715-0771